



31.01.2007 - 09:00 Uhr

Conseils Cipi pour le carnaval: Les costumes de carnaval peuvent prendre feu

Berne (ots) -

Le diablotin "Fiche-le-feu" ne se mêle que trop souvent à la foule des fêtards. Les costumes et décorations facilement inflammables lui simplifient la tâche. Conséquence: des brûlures parfois graves. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi lance un appel à la prudence avec le feu et les articles pour fumeurs.

Les costumes et les décorations de carnaval sont le plus souvent constitués de textiles synthétiques facilement inflammables. "Dans la foule, une cigarette allumée a vite fait de mettre le feu à un costume", explique Kurt Steck, expert en protection incendie du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. "Les matières synthétiques brûlent très rapidement et sont dangereuses parce que l'étoffe fond et colle sur la peau." C'est pourquoi le Cipi recommande instamment de traiter les costumes et les perruques - même lorsqu'ils sont loués - avec des produits ignifuges usuels. L'utilisation de feu nu (torches, lanternes) pour les décorations de carnaval est à éviter.

Les organisateurs de bals masqués et d'autres manifestations liées au carnaval doivent faire preuve de prudence et utiliser exclusivement des décorations en matériaux incombustibles, ou alors les traiter avec un produit ignifuge, précise Kurt Steck. Par ailleurs, le Cipi lance un appel aux organisateurs et aux restaurateurs: veillez à ce que les voies d'évacuation telles que les escaliers, les couloirs et les sorties soient dégagées en permanence.

Si, malgré toutes les précautions, un incendie devait éclater, suivez l'ordre de priorité: alarmer (sapeurs-pompiers 118) - sauver - éteindre.

"Attention au feu!", c'est là le mot d'ordre du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. Cette organisation, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.
www.bfb-cipi.ch

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi
Tél.: +41/41/727'76'77
E-Mail: media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100523731> abgerufen werden.